

CEDEC

CHRÉTIENS POUR UNE ÉGLISE DÉGAGÉE DE L'ÉCOLE CONFSSIONNELLE – 100 rue de la Fuye 37000 TOURS

Tours, le 30 janvier 2020

Chers amis,

Que d'actualités en lien avec la laïcité depuis notre dernier courrier d'automne ! Mais soyons perspicaces. Au sein de tous les échos, l'un est quand même positif : une enquête dont rend compte Mattea Battaglia dans Le Monde nous apprend que les quatre cinquièmes des collégiens et lycéens interrogés lors d'une enquête menée en 2018 auprès de 16 000 élèves « soutiennent la séparation des Églises et de l'État. Les trois quarts se disent opposés à ce que les règles de vie prescrites par la religion soient plus importantes que les lois de la République. »

N'oublions pas pour autant les signes inquiétants et continuons notre travail. Notre Assemblée générale de décembre, dont vous trouverez le compte rendu, nous a permis non seulement d'en faire le bilan, mais aussi de faire le point sur nos convictions actuelles. Ainsi le débat dont Monique Point a assuré la synthèse, rude travail dont elle peut être remerciée, signale les dangers potentiels de tous les extrémismes. Le rapport moral évoque bien sûr nos principales prises de position au cours de la dernière année. Parmi celles-là, il est bon que vous puissiez avoir connaissance de mon témoignage apporté à Vannes sur les positions du CEDEC face au dualisme scolaire. Il fut présenté lors d'une rencontre régionale du « Grand Ouest » organisée pour les représentants de la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale. Beaucoup ont découvert avec étonnement la similitude de nos analyses pour qu'il soit reconnu que l'école de la nation... c'est l'école publique.

À découper

Cotisation 2020 : 15 €. Cette somme peut être augmentée si vous le pouvez, le souhaitez.

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Au début de notre Assemblée générale, Josette Pinet-Hardouin a présenté notre situation financière. Le déficit sera comblé quand vous pourrez nous aider à diffuser la publicité pour notre deuxième livre, que nous sommes en train de « figoler » ; un seul texte manque à l'appel pour qu'il soit finalisé, cela avec l'aide de Gérard Delfau, responsable de la collection « Débats Laïques » - <http://www.debatslaiques.fr/> - (le site devient une référence car le nombre de visites s'accroît). En attendant, vous pouvez acquitter le montant de votre cotisation. Nous la maintenons à 15 €, tout en incitant ceux qui le peuvent à la majorer (mais nous savons que beaucoup d'entre vous font face à de multiples cotisations). Ne manquez pas de bien indiquer vos adresses postale et électronique.

Comme toujours, nous souhaitons vous transmettre quelques documents externes. Choix difficile étant donné l'actualité. Demeure toujours aussi prégnante l'accompagnement des sorties scolaires. L'analyse très « pointue » réalisée par Henri Pena-Ruiz pour la revue Marianne incite en particulier à un dialogue constructif avec les parents sur ce sujet, des parents qu'on ne saurait « délier de toute obligation de neutralité. »

Nous vous communiquons enfin un long document, officiel en quelque sorte, puisqu'il s'agit du compte rendu d'une audition qui a eu lieu dans le cadre du travail d'une commission sénatoriale. Celle-ci s'est réunie au Sénat le 17 décembre dernier pour entendre le témoignage de Monsieur Bernard Rougier, l'un des meilleurs spécialistes des risques présentés par la radicalisation islamiste. Texte pour le moins instructif.

Bonne lecture à tous.

Monique Cabotte-Carillon
Présidente

AG CEDEC 2020

C'est le 37° anniversaire du CEDEC.

Rapport moral.

Rapport voté à l'unanimité.

Rapport financier.

Le déficit s'explique par le fait que les dépenses du dernier colloque ne sont pas encore résorbées. La prochaine édition du livre en cours de finalisation, permettra, sans aucun doute, d'y remédier.

Rapport financier voté à l'unanimité

Cotisations.

Après discussion la cotisation est maintenue à 15 euros avec possibilité d'une majoration laissée à l'appréciation des adhérents

Le vœu du CEDEC serait d'augmenter le nombre d'adhérents

Cotisation votée à l'unanimité.

Perspectives pour l'année 2020.

Il est prévu l'édition du livre qui rendra compte du dernier colloque auquel seront ajoutées plusieurs contributions. Sa diffusion sera tributaire de la bonne volonté de nos adhérents qui accepteront de le faire connaître autour d'eux.

Les membres du bureau, accueillent favorablement la candidature d'un nouveau membre.

Pierre Pialat est élu à l'unanimité, membre du bureau du CEDEC.

Rapport moral de l'année 2019.

De mémoire de CEDEC (de 1983 à 2019 cela représente quand même 36 ans!), nous n'avons jamais connu une année avec autant de turbulences dans la mise en cause de la laïcité. L'Église catholique de France fut elle aussi secouée, si ce n'est que le mot turbulence pourrait être remplacé par tourbillons, voire tourmentes. Aux côtés des personnes ou associations qui se situent derrière une même conception de la laïcité (disons non concordataire pour faire vite), il a fallu assumer, assurer dirait la jeune génération.

Il me semble préférable d'abandonner l'ordre chronologique des faits (on peut toujours se référer aux 3 courriers envoyés au cours de l'année) pour essayer d'évoquer les pistes de réflexion que nous avons contribué à baliser, qu'elles se soient ou non accompagnées d'actions concrètes. Quel sens donnons-nous à notre « personnalité » ? Comment celle-ci est-elle perçue ? Quelles sont les pistes d'actions prioritaires nouvelles à inventer avec les autres pour que la liberté de conscience soit le bien le plus précieux à sauvegarder ?

Si nous avançons, nous le devons tout d'abord à quelques « figures de proue », des personnalités qui ont la gentillesse de nous considérer comme des partenaires sérieux qu'on peut aider ou à qui on peut éventuellement demander « un coup de main ». En regardant les noms des auteurs auxquels nous nous référons le plus souvent et avec lesquels de véritables échanges ont eu lieu au cours de l'année, je citerai Henri Pena-Ruiz, Gérard Delfau, Eddy Khaldi, Omero Marongiu-Perria... sans oublier Jacqueline Costa-Lascoux qui vient de nous envoyer un magnifique texte, « Identité, citoyenneté, laïcité », qui devrait figurer dans le livre toujours en gestation. Celui-ci sera tout d'abord consacré au contenu de notre dernier colloque, certes ; mais la réflexion s'est poursuivie depuis et des textes complémentaires en prise avec l'actualité, axés sur les moyens intellectuels dont nous disposons pour stopper la montée en puissance des intégrismes divers, seront rassemblés. Gérard Delfau, responsable de la collection « Débats laïques » (collection éditée chez L'Harmattan), sera le maître d'œuvre de l'ouvrage, travail que nous ferons entrer dans sa phase finale le mois prochain. Nous sommes déjà dans la « prospective » !

Par-delà les personnes, des sites nous accordent une place que j'oserai qualifier d'élogieuse. C'est ainsi qu'on découvre sur le site de Débats laïques une nouvelle rubrique : « Croyants et laïques ». Y figurent actuellement trois textes rédigés cette année : « Bienheureuse laïcité », « Le racisme, un danger pour la laïcité et pour la nation », « Le dualisme scolaire contesté par les chrétiens du CEDEC ». Le texte sur le racisme, rédigé le 20 septembre, fut aussi repris par le site de l'association EGALE et par nos amis de l'amicale laïque de Concarneau : « Laïcité aujourd'hui ». Cette mini-enquête sur le racisme et le danger qu'il représente à nos yeux pour la nation est sans doute celui qui a rencontré le plus d'échos. Si nous voulons être des citoyens avant d'être des croyants, nous devons expliquer pourquoi cette mouvance identitaire fait en dernier

ressort le jeu des islamistes, puisqu'on rappelle sans cesse dans les divers groupes qui la composent la nécessité de supprimer les lois de 2004 et 2010 qui limitent le port du « voile » ou des signes religieux ostentatoires hors des locaux scolaires du collège et du lycée en ce qui concerne la loi de 2004 ; le port de la burqa hors de la voie publique en ce qui concerne la loi de 2010. On pourrait aussi dénoncer les séparations imposées lors de réunions entre les hommes et les femmes, entre les « racisés » et les « blancs » etc., racisme allant à l'encontre des lois républicaines. Véritable provocation d'ordre politique qui se déroule avec la bénédiction de certains milieux universitaires ; il s'agit, pour des personnes qui souhaiteraient faire reconnaître la charia, de marquer des points en usant de la tactique de l'encerclement. Terrible menace qui infiltre l'Université. Certains excusent les dérives en se référant aux conséquences d'un colonialisme non respectueux de l'identité des personnes soumises. Nous ne saurions nous dérober pour cette tâche de « lanceurs d'alerte », car nous avons l'avantage, si j'ose dire, de connaître le fonctionnement de la pensée intégriste qui laisse de profondes empreintes dans l'église catholique.

Relayer l'information portant sur l'international fut surtout la tâche à laquelle s'est attelé Didier Vanhoutte. Faire connaître le cheminement vers la laïcité au Québec, les aspirations laïques dans plusieurs pays de culture arabe par exemple, il le fit régulièrement et informa non seulement les adhérents du CEDEC, mais aussi l'Observatoire Chrétien de la Laïcité (OCL) auquel nous appartenons, les sites « amis » et un certain nombre de personnes qu'on sait attentives à la portée universelle de la laïcité. Beaucoup de mails envoyés, certes, mais les destinataires peuvent faire leur tri en fonction de l'intérêt porté à telle ou telle question. Les informations rapportant les carences graves en laïcité sont tout aussi importantes.

Notre travail est sans doute plus connu que nous ne le pensions. C'est ainsi que j'ai reçu de la part d'une militante connue nationally une demande de conseils pour essayer de combler une brèche ahurissante du respect de la conscience des enfants par le principal d'un collège privé sous contrat. Peut-on accepter, et ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres, les prières multiples avec signes de croix obligatoires (y compris avant la dictée!) au cours de la journée ? Peut-être ce chef d'établissement n'a-t-il pas lu la loi Debré précisant pour ce type d'établissement : « Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance y ont accès ». Le « caractère propre » a des limites.

Oui ou non, inclut-il le respect de la conscience des enfants, en particulier pour les enfants non catholiques ? Une inspection en urgence s'impose. L'affaire est en cours... Au cours des explications qui m'ont été communiquées, j'ai su que mon adresse mail avait été donnée par une personne du Conseil des Sages de la Laïcité, organe officiel de l'Éducation Nationale avec lequel nous n'avons jamais eu de contact.

Ainsi émergent des liens nouveaux. J'en ai fait récemment l'expérience à Vannes. À la demande du Président de la fédération des DDEN, Eddy Khaldi, je suis allée présenter nos « réflexions » sur le dualisme scolaire, cela devant les responsables des DDEN de tous les départements du Grand Ouest. Sympathie réciproque et quelques noms ajoutés à mon carnet d'adresses. Comment ne pas être ému (e) devant l'inquiétude

de celles et ceux qui font des pieds et des mains pour empêcher une fermeture de classe consécutive à la concurrence scolaire ?

Bien entendu, notre vigilance demande une « écoute » de l'actualité. Nous avons été particulièrement attentifs à tout ce que publiaient les « nouveaux penseurs de l'islam » et les laïques de confession ou de culture musulmane. Ainsi fut largement diffusé (tant pis pour les doublons...) l'appel de 101 musulman(e)s de France « Le voile est sexiste et obscurantiste ». Entraver la marche (au sens propre et au sens figuré) des racistes demeure une priorité en cette fin d'année 2019.

Nous sommes parfois amenés à signer des appels collectifs. Ce fut le cas pour soutenir une militante au Québec avant le vote de la loi sur la laïcité, ou, récemment, le texte « Laïcité, appel du 9 décembre 2019 ». Réagir dans l'urgence n'est pas une démarche facile.

Ainsi avons-nous travaillé. Nous souhaiterions un peu de répit en 2020 !

Monique Cabotte-Carillon

Débat

Thème : « la Laïcité, antidote de tous les extrémismes »

Pour traiter ce sujet il nous paraît important de préciser le sens des mots « extrémismes » et « antidote ».

D'après le dictionnaire Robert, sont « extrémistes » les partisans d'une doctrine poussée jusqu'à ses limites, ses conséquences extrêmes. Pour « extrême », on trouve : dernier, final, ultime, affreux, excessif, immodéré, brutal, radical, outré, pour le sens négatif et pour le côté positif : suprême, passionné, profond. La plupart du temps « extrême » est utilisé négativement.

« Antidote » signifie : « contre-poison, remède contre un mal moral ». Donc, dans notre intitulé, la laïcité permettrait de « soigner » une pathologie, un poison : l'extrémisme. La laïcité apparaît comme une solution d'équilibre. Ses ennemis, les extrémistes, sont contre cet équilibre au profit d'une seule conviction. Ceux qui sont extrêmes sont, évidemment, les tenants d'une seule conviction, d'une prétendue vérité qui devrait, d'après eux, faire la loi. En premier lieu s'opposent à la laïcité, les plus dogmatiques des individus convaincus.

Les extrémismes : Quels sont-ils ?

Si nous voulons réfléchir à la manière dont la laïcité pourrait nous prévenir de ces dangers, quels sont ces dangers ?

Les plus évidents, aujourd'hui, sont les extrémismes religieux : Daech, une organisation idéologique extrémiste musulmane, menace notre État laïque, par la violence d'actes terroristes, et sa tentative d'endoctrinement auprès des jeunes. Les responsables intégristes musulmans déstabilisent notre société laïque par leurs revendications inadmissibles. Les autres religions ne font pas exception à ces dérives. Ainsi, l'Église catholique, par ses positions sur la famille, sur le rôle des femmes dans l'Église et sa

prétention à être seule « experte en humanité », va à l'encontre de la laïcité. Dans la religion juive, en Israël, des extrémistes préconisent l'enseignement de la Torah dans toutes les écoles, refusent les mariages mixtes et prônent des thérapies pour les personnes LGBT. On pourrait parler, également, d'extrémisme chez les évangéliques. Parmi les bouddhistes, on peut penser aux crimes de guerre commis à l'encontre de la minorité musulmane des Rohingyas en Birmanie. Aucune religion ne fait exception, même si les extrémistes, parmi l'ensemble des croyants, y sont minoritaires.

La religion n'est pas le seul domaine où se manifeste l'extrémisme. Le discours populiste qui, à l'extrême droite, tel le Rassemblement National, érige l'étranger en ennemi, est un danger pour la laïcité. Quand des partis qui se disent à tendance humaniste, comme La France insoumise, ou le parti de Benoît Hamon, se fourvoient dans une manifestation comme celle du 10 novembre 2019 prétendue contre « l'islamophobie », ces partis desservent gravement la laïcité. Par peur de contrevenir à ses propres convictions, La France Insoumise n'a-t-elle pas été poussée à défendre l'indéfendable en soutenant, par sa participation à la manifestation, certains éléments extrémistes de l'Islam ?

Au-delà des domaines religieux et politiques, aucun secteur n'est à l'abri de tendances extrémistes nocives à la laïcité. Parmi les gens qui se disent laïques, il peut y avoir des formes d'intolérance. Après la loi de 1905, des hommes politiques, ont poussé jusqu'à l'extrême leurs positions contre la religion catholique. Les circonstances, il est vrai, s'y prêtaient : la fracture de la République entre « cathos » et laïques, a fait croire à certains, qu'être laïque c'était être anti religieux. Cet état d'esprit a perduré. La présence d'une représentante de l'école publique à la messe du dimanche a longtemps été considérée comme extraordinaire. Encore aujourd'hui, au CEDEC, nous avons du mal à nous faire reconnaître comme des « laïcs Laïques » selon l'expression d'Henri Pena-Ruiz. Il y a là, aussi, même si elle est plus diffuse, une forme d'extrémisme.

Accepter la différence de l'autre dans une société aussi diverse que la nôtre demande un effort. Il n'est pas rare, d'entendre des discours de rejets concernant les migrants, ce qui rend le vivre ensemble, difficile.

Le cas de l'Alsace Moselle sous concordat napoléonien qui perdure dans un état laïque, mérite qu'on s'y arrête. Pour certains Alsaciens, cette situation est comme un héritage à sauvegarder. Des privilèges sont accordés aux clergés catholique, protestant et juif rémunérés par l'État, et quand cet héritage est abusivement magnifié, sans parler d'extrémisme, on peut penser à un déni de laïcité, un frein à l'avènement de la laïcité sur ce territoire.

Actuellement, un autre danger, en France, est représenté par la mouvance raciale qui conteste ce qu'elle appelle « les lois liberticides », en particulier la loi de 2004 sur les signes ostentatoires. Ces groupes ethniques, culturels avant d'être religieux, se situent prétendument à gauche (Parti des Indigènes de la République, Collectif contre l'islamophobie en France, Conseil représentatif des associations noires...). Une de leur militante, Rokhaya Diallo, déclare approuver l'organisation de camps d'été dont certains ateliers sont ouverts à « toute personne qui n'est pas blanche ». C'est le danger d'un racisme à l'envers. Leur stratégie consiste à « faire passer leur idéologie pour vérité scientifique et discréditer leurs opposants en les taxant de racisme et d'islamophobie... D'où l'utilisation de méthodes relevant d'un terrorisme intellectuel. » Le philosophe Henri Pena-Ruiz a récemment été victime de leur diffamation et de leur hargne au titre de

réfèrent de la laïcité française. Une telle injustice a été l'acte de trop qui a réveillé les consciences. Dorénavant, le racisme est démasqué.

Face à tous les extrémismes, en quoi la laïcité peut-elle être l'antidote de tous les intégrismes ?

Pour Jacqueline Costa-Lascoux, Directrice au CNRS « c'est l'alliance de la liberté et de l'égalité que les intégristes refusent parce qu'ils croient détenir la Vérité. Ils se réclament de la liberté, une liberté privative absolue – on connaît le slogan « c'est ma foi, c'est mon choix, c'est mon droit » – en déniaient celle des autres, persuadés qu'ils sont d'être les seuls dans le vrai, le bien, le pur. Refuser l'alliance de la liberté de penser et de l'égalité de tous les citoyens, c'est rendre difficile voire impossible tout débat.

La laïcité s'est pourtant imposée dans la loi en 1905. Et, dit encore Jacqueline Costa-Lascoux, « la laïcité ne se limite pas à la règle structurelle de la séparation des Églises et de l'État, instituée par la loi de 1905. Les lois sur l'École de 1881-1882 se réfèrent expressément à la laïcité, et leur initiateur, Jules Ferry, à l'instar de Ferdinand Buisson, et des républicains, déclarait que le fondement en était la Déclaration de 1789, c'est-à-dire la liberté de conscience et le principe de l'égalité des personnes. Dès 1792, Condorcet a posé les bases de cette révolution culturelle en présentant à la Convention *son rapport sur l'instruction publique* qui postulait comme élément fondamental de l'éducation, « la libération de l'esprit ». Il tenait ainsi à bannir de l'École toute doctrine politique, toute autorité religieuse et tout dogme intellectuel ou pédagogique. « La Constitution, en reconnaissant le droit à chaque individu de choisir son culte, en établissant une entière égalité entre tous les habitants de France, ne permet pas d'admettre dans l'instruction publique un enseignement qui donnerait à des dogmes particuliers un avantage contraire à la liberté des opinions. »

Pour nous, au CEDEC, la laïcité apparaît bien comme un passage facilitateur d'humanité. Ce n'est pas le cas de l'Église catholique qui, par souci de visibilité, veut mettre les enfants dans son école à l'abri des autres.

Mais l'application du principe de laïcité n'est pas toujours évidente.

Il y a eu, dans le passé, des fluctuations, voire des entorses, et il y en a encore, qui ont ralenti ou empêché sa réalisation. Ainsi, dès 1923, la République, pour mettre fin à un conflit ouvert avec le clergé de l'Église catholique, a accepté que les associations diocésaines passent entièrement sous la responsabilité des évêques, qui ont obtenu le droit de nommer les membres de ces associations. Cette entorse à la laïcité, cette absence de démocratie, perdure encore aujourd'hui. Pendant les deux dernières guerres, avec la présence des prêtres dans les tranchées en 1914/1918, et leur engagement dans la Résistance aux côtés des communistes en 1939/45, le conflit avec l'Église s'est apaisé, laissant croire, des années plus tard, que la laïcité était un fait acquis.

Récemment, les réactions pour défendre les principes de laïcité, ont eu du mal à démarrer. En 2005 les manifestations à l'occasion du centenaire de la loi de 1905 sont passées presque inaperçues du grand public. Il a fallu les attentats pour que l'importance de la laïcité revienne au premier plan. Or, pour que la laïcité devienne, dans les faits, l'antidote des extrémismes, il faut l'engagement des responsables politiques. Avec l'Observatoire de la Laïcité, organisme gouvernemental, on s'est heurté à un certain laxisme, un état d'esprit prêt aux fameux « accommodements » venus du Canada. Quand

le chef de l'État lui-même déclare « l'État est laïque, pas les citoyens », n'est-ce pas équivoque ?

Face à la faiblesse des pouvoirs politiques locaux, s'installent des revendications inadmissibles reléguant la lutte pour la sauvegarde de la laïcité à des initiatives locales : inscrire l'horaire des messes dans le bulletin municipal ? c'est non ! Installer des lave-mains spécifiques pour les enfants musulmans ? c'est non. Déplacer l'horaire des repas à l'hôpital pour respecter le Ramadan, c'est non : la religion musulmane prévoit une dispense de jeûne pour les croyants quand ils sont malades. Un exemple vécu récemment dans une école confessionnelle, faire son signe de croix avant une dictée ! cela relève de la magie et c'est loin du message évangélique. Un problème fait polémique : celui des crèches qui se retrouvent dans certaines mairies, voire sur les places publiques pour des raisons commerciales ou électoralistes, alors que c'est un fait religieux il est vrai douteux, au niveau historique. Une application qui va dans le sens de la laïcité, les crucifix sont actuellement contestés. Et au Canada, la nouvelle loi demande de les enlever, créant un véritable conflit culturel.

Tous ces tâtonnements dans l'application du concept de laïcité retardent sa mise en œuvre. Fait plus grave, dans nos cités, certains d'entre nous sont témoins de quartiers entiers abandonnés à une seule communauté, souvent maghrébine. C'est l'échec complet du « vivre ensemble » comme le montre avec une extrême violence, le film récent « Les Misérables ».

En conséquence, l'application du concept de laïcité nécessite, non seulement de cerner toutes les stratégies extrémistes pour leur proposer une pensée rigoureuse de fidélité à la loi, mais aussi, de prendre les moyens de faire accepter les règlements.

Une question se pose, notre lutte n'est-elle pas inhérente à notre génération ?

N'y a-t-il pas un manque d'intérêt de la jeune génération pour la lutte de la sauvegarde de la laïcité ? Cette absence de prise de conscience des dangers qui la menacent, pourrait s'expliquer par un effet de la mondialisation induite, et chez nos jeunes, par Internet. Pourtant des faits semblent infirmer cette inquiétude. De jeunes intellectuels musulmans comme Rachid Benzine ou Omero Marongiu-Perria, sociologue ayant participé à notre dernier colloque, contribuent par leurs écrits ou leurs conférences, à éveiller la conscience de nos concitoyens. Certains jeunes journalistes de France-Inter ont montré l'intérêt qu'ils portent à cette question. À l'extérieur de nos frontières, au Liban, de jeunes manifestants conscients que le système des castes religieuses en place, ne marche plus, réclament la laïcité. En Algérie des écrivains, inquiets de voir qu'en France on laisse faire les intégristes, publient leur souhait d'un état laïque. Bien des jeunes Algériens savent ce que c'est que d'être gouvernés par des extrémistes ! Ils ne veulent plus d'un tel régime. Dans d'autres pays, Irak, Iran, Tunisie, se lève, parfois dramatiquement, un espoir laïque.

La jeune génération, en France et ailleurs n'est-elle pas en train de reprendre le flambeau d'un vivre ensemble, gage de paix réfuté par tous les extrémismes ? Les identitaristes qui rejettent l'identité des autres, ne rejettent-ils pas toute fraternité universelle, alors qu'elle est, sans doute, le fondement de la République, alors qu'elle est le visage même du message évangélique, les deux se rejoignant de façon extraordinaire ?

Pour le CEDEC, Monique Point

Le dualisme scolaire contesté par les chrétiens du CEDEC

L'association du CEDEC (Chrétiens pour une Église Dégagée de l'École Confessionnelle) a, dès sa création en 1983, protesté contre l'émergence d'une concurrence scolaire qui s'installait à l'époque dans la vallée de l'Indre, près de Tours. Ce fut là la cause de sa fondation. Une contestation locale par voie de presse n'aurait pu être efficace. Des chrétiens (qu'on qualifierait sans doute aujourd'hui de progressistes), parmi lesquels on comptait plusieurs enseignants, se sont regroupés pour fonder une association en bonne et due forme, association que nous avons souhaitée nationale et dont le siège social est à Tours. Nous demandions donc à l'Église catholique de France de se désengager du « parrainage » de ses écoles confessionnelles. Trente-six ans après, le constat est sans appel : échec sur toute la ligne !

Mais notre vitalité n'a pas sombré et nous avons œuvré, comme bien d'autres, à défendre l'école de la nation, celle où nous aimerions voir les enfants des parents chrétiens, tout au moins des parents qui estiment qu'on est citoyen avant d'être chrétien. Nos motivations se réfèrent surtout à la citoyenneté. Elles sont aussi d'ordre théologique (ainsi, nous n'avons jamais lu dans l'Évangile, texte fondateur, que ceux qui étaient appelés disciples devaient vivre à l'écart des autres personnes de la société), mais je n'ai pas à exposer ici cet autre pan de notre cheminement.

Il est évident que nous ne pouvons faire l'économie d'un engagement réflexif et factuel en faveur de la laïcité, d'une laïcité sans adjectif et universaliste. Cet engagement s'est effectué à travers des courriers, des colloques, des échanges amicaux avec des associations aux objectifs similaires, et même un livre qui s'insère dans la collection « Débats laïques » placée sous la responsabilité de Gérard Delfau. Internet est devenu l'Orient-Express des échanges... et des trouvailles dont je me servirai aujourd'hui pour témoigner de notre regard porté sur ce boulet qu'est la concurrence scolaire.

Avant de préciser nos motivations et nos positions, je souhaite faire une incise : ayant enseigné dix ans en Vendée, je sais d'expérience ce que recouvre, en particulier sur le plan sociétal, l'expression « concurrence scolaire » ; l'expression donne des boutons à un nombre non négligeable de nos concitoyens « bien élevés » qui préfèrent, sans sourciller, le terme de « complémentarité ». Si on se situait dans le champ lexical des mathématiques pour présenter, par exemple, les aspects chiffrés du nombre d'établissements ou d'élèves, on pourrait à la rigueur l'accepter, mais c'est ici un abus de langage. En effet, ceux qui se sont octroyé le label de représentants de l'enseignement catholique français l'utilisent pour signifier que ce dernier assure une partie de la responsabilité nationale concernant l'enseignement et l'éducation. Quand on est « partenaire » on a voix au chapitre... surtout quand il s'agit de distribution de postes ou de carte scolaire. Le CEDEC n'a pas toujours la compétence voulue pour intervenir sur ces sujets, mais cela ne nous a pas empêchés d'adresser une lettre ouverte au Président de la République, en avril 2018, pour protester contre le million d'euros octroyé à un établissement privé catholique de Concarneau par le Conseil Régional de Bretagne.

Cerise sur le gâteau : il s'agissait d'un investissement foncier. La réponse, tout à fait correcte, nous prévenait que Monsieur Blanquer nous répondrait après avoir fait une enquête. Celle-ci, si toutefois elle existe, doit être toujours en cours.

Je reviens aux motivations des adhérents du CEDEC (une centaine, ce qui nous rend modestes). Par conviction citoyenne, nous rejetons ce cancer mondial qu'est le communautarisme. Avant d'évoquer quelques-unes des conséquences qu'il apporte à la vie scolaire, permettez-moi de faire allusion à la manifestation du 10 novembre dernier. En principe, il s'agissait de dénoncer les dérives dont sont victimes les Français de confession musulmane. Mais en soulevant la couverture des noms des organisateurs qui se voulaient des « lanceurs d'alertes », on découvre des communautaristes notoires qui appartiennent à la mouvance racialisée, des gens qui font le jeu de l'islamisme radical. On est en droit d'être inquiet pour la République. Ce n'est là qu'un exemple des dérives qui émergent quand une communauté se présente comme victime pour être davantage prise au sérieux dans ses requêtes (ici la suppression de lois honteusement qualifiées de liberticides, alors qu'elles ont, de fait, freiné le prosélytisme). L'école confessionnelle catholique n'a pas fait mieux quand elle s'est investie contre l'adoption de la loi dite du mariage pour tous. Comment sauvegarder la liberté d'expression et convaincre que l'élaboration d'une loi (ou sa suppression!) est réservée aux représentants élus pour cela ? Après tout, apprendre à déceler tout lobby s'apprend.

Le financement des contrats d'association par la mise en œuvre de la loi Debré nous coûte cher. Le fameux « caractère propre » est bel et bien la porte ouverte à une démarche d'ordre religieux. Suivant les personnes chargées de la mettre en œuvre, on se trouvera face à un éventail aux nuances les plus variées, allant du rigorisme bon teint (surtout quand il faut assurer les cours d'éducation sexuelle) au respect correct de la liberté de conscience. On aimerait que les contrôles exercés par l'Éducation nationale soient plus rigoureux.

Mais ce financement de l'enseignement confessionnel peut atterrir dans les poches de communautés religieuses traditionalistes exerçant une empreinte morale indéniable sur les jeunes. Un exemple : le lycée dit « catholique » de Pontlevoy dans le Loir-et-Cher (entre Orléans et Tours) appartient, de fait, à la Communauté Saint Martin, association cléricale néo-traditionaliste. Pour l'Ouest, on la retrouve, si je garde le champ lexical du vocabulaire religieux, dans les diocèses d'Angers, Chartres, Laval et Sées. Or, avec le soutien de l'évêque de Blois, ils ont obtenu un contrat d'association. Nous contribuons donc tous à la vitalité de cet établissement. Leur recrutement est assuré dans des familles intégristes, appartenant sans doute à la droite dure sur le plan politique, pouvant venir de l'Ouest, car il y a un internat de garçons. Que ne ferait-on pas comme sacrifice financier pour assurer une formation d'élite, ou supposée telle, à ses enfants ? Je ne crois pas, si j'en crois le témoignage d'élèves rencontrés un dimanche soir dans le TER Nantes-Tours, que le nombre d'élèves boursiers y soit très élevé. Je suis convaincue que le pourcentage d'élèves boursiers accueillis dans un établissement est le critère le plus pertinent si on veut montrer que ce dernier n'est pas le reflet de la mixité sociale du lieu. C'est un critère auquel nous sommes très sensibles, on le trouve d'ailleurs dans le tract présentant le CEDEC.

Petite remarque non anodine : je n'arrive pas à trouver d'études statistiques concernant les pourcentages des élèves perturbateurs (les « vrais » et non ceux qu'on qualifie d'agités) dans ces classes de l'enseignement confessionnel où il fait bon travailler dans le calme. On peut se gargariser avec des formules du style : « nous accueillons les plus pauvres » tout en déclarant aux parents que « cet enfant ne correspond pas au profil de la maison ». La répartition des trublions ne peut plus être tributaire du bon vouloir de chefs d'établissements hors-contrôle de l'État.

Cet État est plein d'attentions pour cet enseignement concurrentiel quand il assure le transfert de 100 à 150 millions d'euros aux écoles maternelles privées (évaluation donnée par le Café pédagogique le 19 septembre dernier), vous ne me ferez pas croire que Monsieur Blanquer ignorait qu'on contribuait ainsi à assurer non seulement la survie, mais aussi le développement du secteur privé confessionnel.

Quittons ces considérations financières pour aborder les motivations éthiques du choix de l'école publique au regard de ce qu'est une nation. Notre devise républicaine fait référence à la fraternité. Bien. Mais la fraternité n'est pas à « enseigner » comme on peut le faire pour découvrir l'importance de l'honnêteté. Elle se vit, elle s'apprend par osmose, par la fréquentation de tous, au-delà des appartenances sociales ou idéologiques des camarades, ceux et celles avec lesquels on tissera des liens d'amitié parce qu'on les apprécie (on leur donne du prix). Développer l'empathie en faisant abstraction des appartenances familiales ne me semble possible que dans un contexte de laïcité. Oui, nous aimerions que les enfants des chrétiens soient, avec tous, à l'école publique, celle où les liens humains ne sont pas « accrochés » à une idéologie religieuse. Je ferais la même remarque pour une idéologie politique.

Pour connaître le fonctionnement et surtout les objectifs de l'enseignement catholique, il est utile d'effectuer une recherche Google à propos de la Fondation Saint Matthieu. Cette fondation fut créée par un décret signé du Premier Ministre, décret publié au Journal Officiel le 18 février 2010. Un point essentiel : elle était d'emblée reconnue d'utilité publique. Que d'argent récolté... aux dépens des finances publiques. Les divers sites des fondations vous expliquent très bien pourquoi : « vous bénéficiez d'une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% du revenu net imposable » si vous êtes un particulier. Je passe sous silence ce qui est prévu pour les entreprises ou pour les personnes assujetties à l'impôt sur la fortune. Autant d'argent en moins pour les caisses de l'État ; sans compter qu'on finance ainsi l'école concurrente. Comme les besoins sont grands et qu'on a sans doute de bons consultants, surgissent de nouvelles propositions. Le 3 décembre 2019 est prévue la « journée internationale du don » pour laquelle on reçoit un conseil : « Libérez votre générosité ». Sur le site de la fondation Saint Matthieu ouest on parle du « Giving Tuesday ». On est vraiment dans le vent dans cette région ! Pour attirer l'attention, on trouve sur plusieurs sites des slogans du style « L'école catholique ; nous y croyons. » L'enseignement catholique emploie manifestement des personnels performants en marketing. J'ai dénombré 28 fondations. Même l'ICES de La Roche-sur-Yon a la sienne

pour elle toute seule puisqu'elle dépend du Vatican. Son objectif : « former les futurs cadres dont la France a besoin » ; c'est là « un enjeu d'excellence ». La fondation Saint Matthieu Ouest est placée sous la présidence d'honneur de Monseigneur Pierre d'Ornellas. Il veillera sans doute à ce que ses conceptions sur la famille soient bien enseignées.

Ce ne sont pas de telles pratiques que nous sommes prêts à cautionner. Par ailleurs, cette propagande effrénée semble servir de modèle pour les écoles musulmanes. Vient d'avoir lieu à Nice un colloque à leur sujet. Commentaire paru dans La Croix du 8 novembre : « Les participants s'accordent sur une offre nécessaire, répondant à un besoin légitime, malgré quelques situations problématiques ».

Toutes ces stratégies ne favorisent ni la paix civile passant par la cohésion nationale ni le respect de l'idéal laïque fondé sur la liberté de conscience.

Monique Cabotte-Carillon

Vannes, le 21 novembre 2019

***Maintenons les signes religieux hors des sorties
scolaires, par Henri Peña-Ruiz***

Publié le 15/11/2019 à 11:45

Henri Pena-Ruiz

Philosophe et écrivain. Son Dictionnaire amoureux de la laïcité (Plon) s'est vu décerner le Prix national de la laïcité 2014.

Henri Pena-Ruiz plaide pour une défense de la laïcité qui s'oppose autant à la droite identitaire qu'à la gauche différentialiste. L'extension de la neutralité religieuse aux sorties scolaires irait, selon lui, dans ce sens.

Julien Odoul, élu du Rassemblement national, a humilié il y a quelques semaines une femme voilée devant son fils, qui faisait partie des élèves qu'elle encadrait au cours d'une sortie scolaire destinée à découvrir le siège du Conseil général de Bourgogne-Franche Comté. Moralement scandaleuse et politiquement inepte, cette action a des relents détestables. Voilà une très mauvaise manière de singer la laïcité, qui n'a rien à voir avec des provocations de ce type. Agir ainsi, c'est usurper la laïcité plutôt que la défendre. En fait cette mère voilée a mis à profit l'ambiguïté du droit et de la jurisprudence pour manifester sa religion au cours d'une sortie scolaire. L'agresser publiquement, et dans le cadre même de cette sortie, est inacceptable. Mais la question de la neutralité exigible, fondée en raison, ne doit pas pour autant être congédiée.

Étendre la neutralité

Il aurait mieux valu, pour agir en bon citoyen, obtenir que la règle de la neutralité figure sans équivoque à la fois dans les textes juridiques et dans l'organisation concrète des sorties scolaires, et qu'elle puisse valoir comme règle universelle, pour toutes les

manifestations d'appartenance, qu'elles soient des diverses religions ou de l'athéisme. La déontologie laïque protège tous les élèves, et pas seulement ceux qui partagent la foi des parents volontaires pour encadrer les sorties scolaires. Il est simple de l'expliquer à toute personne candidate pour un tel encadrement. Je l'ai fait un jour à Bagnolet, en demandant à la mère d'un élève de confession musulmane si elle accepterait que son fils soit encadré par une personne revêtue d'un tee-shirt portant l'inscription "*humaniste athée*".

Après m'avoir répondu non, elle m'avoua découvrir le sens de la neutralité laïque sous un nouveau jour et ne plus voir en elle une stigmatisation. Elle venait de s'apercevoir que la neutralité, exigée de toute croyance et pas seulement de l'Islam, protège son propre fils de tout affichage contraire à l'option familiale. Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas subir toi-même. Soyons attentifs à ce raisonnement, qui a une portée politique autant que morale, et qui ne discrimine aucune croyance. *Agis de telle façon que tu puisses généraliser la règle de ton action, et en faire ainsi une loi universelle, acceptable par tous*. Dans le "creuset français" décrit par Gérard Noiriel, un tel principe permet la coexistence. Rousseau en fit la matrice de la loi politique dans une démocratie et Kant la matrice de la loi morale qui fonde le civisme.

"Le fait de ne parler que du voile relève d'une présentation discriminatoire, qui produit le sentiment de stigmatisation"

La déontologie laïque, à l'évidence, est la meilleure garantie pour tous les enfants et toutes les familles. Les chefs d'établissement peuvent expliquer cela aux parents volontaires, qui sont eux-mêmes parfaitement capables de le comprendre, si du moins ils sont de bonne foi. La liberté reconnue à la diversité des élèves encadrés, et pas seulement à la liberté de la personne qui encadre, fonde l'exigence de neutralité. C'est également dans cet esprit que la règle de la neutralité vestimentaire doit être formulée pour *tous* les signes, qu'ils manifestent les religions ou l'athéisme. En revanche le fait de ne parler que du voile relève d'une présentation discriminatoire, qui produit le sentiment de stigmatisation.

On peut s'étonner que les commentaires de l'événement emboitent le pas à la crispation sur le voile et oublient, même chez des personnes habituellement attachées à la laïcité, à la fois la mission propre de l'École et la diversité des signes d'appartenance. Double erreur. La règle laïque, elle, est universelle. Pour encadrer une sortie scolaire un papa à kipa, un parent vêtu d'un tee-shirt manifestant son athéisme, une mère ou un père arborant la croix charismatique, ne sont pas plus légitimes qu'une "maman voilée". Les uns et les autres, qu'ils en soient conscients ou non, mettent en avant un particularisme qui peut en blesser un autre. Il est très significatif, d'ailleurs, qu'on parle d'"accompagnants" au lieu de personnes qui encadrent. On privilégie ainsi le rapport des parents à leurs propres enfants-élèves, et non à tous les élèves encadrés. Cette terminologie est fautive car elle rend compte de la fonction remplie de façon réductrice. C'est bien d'un *encadrement* qu'il s'agit, avec le rôle éducatif qui est le sien, et qui requiert la neutralité pour respecter la liberté de tous les élèves au lieu de privilégier symboliquement une conviction familiale.

Étrangement, le Conseil d'État définit un parent d'élève qui veut encadrer un voyage scolaire comme un simple "usager" de l'école, et semble ainsi le délier de toute obligation de neutralité, tout en précisant que dans certaines circonstances elle peut être exigée. Pourtant, encadrer, ce n'est pas recevoir passivement une prestation, mais jouer un rôle

actif par rapport aux enfants des autres parents, qui méritent eux aussi le respect de leurs convictions spirituelles. Seule la neutralité garantit simultanément aux "mamans" croyantes et aux "mamans" athées que leurs enfants sont à l'abri de tout prosélytisme contraire à leurs convictions.

Contre les prosélytismes

N'oublions pas que l'enfant a droit à une deuxième vie, offerte par l'école, après la première vie cadrée par la famille. Le rôle de l'école comme levier d'ouverture et d'émancipation ne peut être passé sous silence. Qu'est-ce que l'école publique et laïque ? *"Le lieu où l'on apprend ce que l'on ignore pour pouvoir, le moment venu, se passer de maître"* (Jacques Muglioni : *L'école ou le loisir de penser*). Qu'est-ce qu'un voyage scolaire ? Un acte qui participe au travail émancipateur de l'école et doit pour cela se faire dans un esprit laïque. Condorcet voyait dans une telle école autre chose qu'un simple service public : une institution organique de la République, qui a besoin de citoyens éclairés, dotés d'autonomie de jugement et d'esprit critique. Cela passe par le pari de la raison, qui n'a pas pour objet de détruire les croyances, mais de faire advenir une réflexion sans tabous ni entraves. Les conditions qui permettent à l'école de jouer son rôle émancipateur sont donc essentielles. C'est pour cela que le code de l'éducation insiste sur la déontologie laïque, et non pour anéantir les convictions spirituelles. Il s'agit dès lors de barrer la route aux prosélytismes de la société civile, qui n'ont pas à y entrer avec leurs conditionnements et les conflits qu'ils peuvent susciter entre appartenances différentes voire opposées.

"Le rôle de l'école comme levier d'ouverture et d'émancipation ne peut être passé sous silence"

Il faut y insister. La laïcité n'entend nullement produire des normes là où c'est illégitime. Dans la société civile, les signes religieux sont libres dès lors que les personnes qui les portent n'engagent qu'elles-mêmes. Ce n'est pas le cas dans l'encadrement des sorties scolaires. On ne peut donc affirmer de façon générale et indéterminée, comme Monsieur Blanquer, que le voile n'est pas convenable dans la société. En effet on laisse alors entendre que son interdiction doit être sans limites, sans distinction des cas, des lieux, et des circonstances, ce qui est irrecevable dans un état de droit. Veut-on dénoncer ainsi un moyen de soumettre les femmes ? Dans ce cas, ce n'est pas la loi qui peut agir, mais l'émancipation promue par la critique des préjugés sexistes.

Monsieur Blanquer a donc commis une double erreur en n'évoquant pas l'ensemble des signes religieux et en ne précisant pas que c'est la déontologie laïque de l'école qui justifie l'exigence de neutralité. Les idéologies identitaires en ont alors profité. A droite pour vociférer contre le voile. A gauche pour victimiser les citoyens et citoyennes de confession musulmane. Voilà comment on prend en étau la laïcité non dans des "faux débats" mais dans des fausses évidences, en jouant sur des amalgames inacceptables. L'idéal laïque n'a rien à voir avec l'usurpation de la laïcité par le RN. Ni avec le différentialisme raciste que la mouvance décoloniale veut voir en lui. Il est grand temps de cesser de caricaturer la laïcité, comme d'arrêter de faire des compromis qui finissent par concéder aux revendications religieuses une préséance sur les lois de la République.



COMPTES RENDUS DE LA C.E.

COMBATTRE LA RADICALISATION ISLAMISTE

Mardi 17 décembre 2019

Audition de M. Bernard Rougier, professeur à l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Présidence de Mme Nathalie Delattre, présidente

Mme Nathalie Delattre, présidente

Nous poursuivons les travaux de notre **commission d'enquête** avec l'audition de M. Bernard Rougier, professeur des universités à la Sorbonne Nouvelle et membre senior de l'Institut universitaire de France.

Vous êtes un spécialiste de l'islam radical auquel vous avez consacré de nombreux travaux. On peut notamment citer ceux qui sont consacrés au djihad et au wahhabisme. Vous allez publier un livre sur les *Territoires conquis de l'islamisme*, qui met en avant l'idée qu'une révolution salafiste a eu lieu dans nos territoires. Cela intéresse tout particulièrement notre commission d'enquête et nous sommes impatients de connaître votre analyse.

Je rappelle qu'un faux témoignage devant notre commission d'enquête serait passible des peines prévues aux articles 434-13, 434-14 et 434-15 du code pénal. Je vous invite à prêter serment de dire toute la vérité, rien que la vérité.

Conformément à la procédure applicable aux commissions d'enquête, M. Bernard Rougier prête serment.

M. Bernard Rougier, professeur à l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Merci de m'accueillir. On a assisté à une révolution salafiste qui s'est imposée dans le monde musulman et en Europe au cours des trente dernières années, soit en une génération. Pour résumer les choses en une formule, je dirais que l'on est passé des pères, aux frères puis aux fils. Les pères, les chibanis, sont arrivés en France pour travailler dans les années 1970 et 1980. Les Frères musulmans ensuite sont apparus avec l'affaire du voile en 1989 et l'émergence de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF). Enfin, il y a les enfants, qui sont salafistes.

Le terme salafiste dérive de l'arabe *salaf*, qui signifie « les ancêtres », les premiers musulmans. L'idée sous-jacente est de revenir à l'islam des origines. Il s'agit évidemment d'une idée fantasmée, car, comme pour toutes les religions, la question des origines constitue un angle mort, et on ne sait pas ce qui s'est passé. Mais c'est une manière de

prendre le pouvoir sur l'islam en affirmant connaître sa nature originelle et donc son message authentique. Le référent salafiste confère une légitimité de l'origine, au plus près du message de Mahomet. C'est l'immersion dans un imaginaire, celui du Coran et, surtout, celui des *hadiths*, ou dits prophétiques, ces paroles ou gestes attribués à Mahomet et rapportés au fil des âges. Au travers de cette survalorisation de l'islam des origines se manifeste une survalorisation des premiers temps, des conquêtes, de la violence. Cet imaginaire procède par identification, à tel point que ceux qui commettent des actes terroristes s'inscrivent eux-mêmes dans ce grand récit. Le lexique de la tradition islamique et de l'origine est tellement riche que chaque mot peut s'appliquer à une situation actuelle, même si, évidemment, le contexte était différent à l'époque. Tout l'enjeu pour les salafistes est ainsi de superposer le texte avec un référentiel contemporain pour affirmer une rupture, une norme, etc.

Comment le salafisme s'est-il imposé ? Il faut tout d'abord évoquer la fin des empires, notamment ottoman, et la naissance des États modernes. Ces derniers entraînent l'émergence d'une bureaucratie et les religieux deviennent des fonctionnaires. Cela marque la fin des communautés intellectuelles qui réfléchissaient sur la jurisprudence et l'élaboraient. Paradoxalement, cette évolution a eu pour conséquence de changer le sens de la charia, la « voie » en arabe : initialement, celle-ci signifiait faire le bien, servir l'islam, mais ne comportait aucune prescription normative. Avec la création de l'État moderne, les islamistes vont relire la charia à la lumière des catégories du code Napoléon et considérer qu'elle doit s'imposer de manière impersonnelle, obligatoire, générale, à tous les individus qui vivent en « terre d'islam ». Ce passage dans la modernité étatique, à l'ère du marché et de la bureaucratie impersonnelle, a provoqué la fin de l'islam des communautés locales et de l'islam individuel, maraboutiques et affectifs.

Il faut aussi évoquer des causes stratégiques. La première est l'émergence de l'Arabie saoudite qui a récupéré le wahhabisme. Au milieu du XVIII^e siècle, la tribu des Al Saoud s'allie avec le prédicateur Mohamed Ibn Abdelwahhab. Cette prédication était peu écoutée - jusqu'au XX^e siècle, on l'appelait, d'ailleurs, la prédication du Najd, du nom d'une région d'Arabie centrale. Elle entendait revenir à l'origine et à la pureté de l'islam, éradiquer le culte des esprits ou des bétyles. Elle excommunait le reste du monde et s'opposait à l'Empire ottoman. Au XX^e siècle, Abdelaziz ben Abderrahmane Al Saoud, le fondateur du Royaume proclamé en 1932, a eu l'idée géniale de récupérer le référent salafiste. Alors qu'il s'agissait, au XIX^e siècle, d'un mouvement de réforme intellectuelle visant à moderniser l'islam et à le rendre compatible avec l'esprit du temps, celui-ci va alors changer de sens, pour signifier, désormais, la supériorité de la lettre sur l'esprit. Finalement, au XX^e siècle, grâce au contrôle du pèlerinage de la Mecque et à l'enrichissement lié au pétrole, la prédication wahhabite prend un tour plus universel et se diffuse, non plus comme prédication du Najd, mais comme prédication salafiste à vocation universelle.

Il faut aussi évoquer le pacte conclu entre les militaires et les religieux, dans les années 1990, pour sortir de la guerre civile en Algérie. Des militaires racontent qu'ils larguaient par hélicoptère, au-dessus des maquis, des tracts, signés par des oulémas saoudiens, pour inviter les membres du Groupe islamique armé (GIA) à rendre les armes. En échange, les religieux se voyaient reconnaître un rôle dans l'espace culturel et religieux algérien. Ce pacte a été soutenu par les militaires, avant d'être approuvé par

M. Bouteflika, sans avoir l'agrément, apparemment, du ministère des affaires religieuses et des biens religieux algériens. Ce pacte a eu pour effet de déliter le pacte républicain, car le salafisme s'accompagne de ruptures.

On doit également souligner le rôle de relais joué, dans la diffusion de ce type d'islam, auprès des communautés maghrébines, notamment des ressortissants franco-marocains, des imams envoyés en France et payés par l'État. Ils ont eu un rôle majeur dans la diffusion de ce référentiel salafiste, qui a été adopté par tous les courants de l'islam en France. Avec mes travaux, menés avec mes étudiants dans les prisons et les quartiers, je veux montrer qu'il existe un écosystème islamique ou islamiste et qu'au cours des trente dernières années l'islamisme a pris, très largement, le contrôle de l'islam de France. Les imams ne sont pas tous islamistes, mais une grande partie d'entre eux le sont. Les composantes de l'islamisme, l'islam comme idéologie, sont les Frères musulmans, les groupes qui se réclament explicitement du salafisme, le mouvement du Tabligh et les djihadistes. Si ces groupes sont en compétition pour contrôler l'offre d'islam dans un quartier, un territoire ou une prison, ils se retrouvent quand il s'agit de se définir par rapport et en opposition à la société française. Tous partagent ainsi une même détestation de la laïcité.

Grâce à mes étudiants, issus des quartiers concernés et hostiles à l'islamisme, j'ai pu étudier, pendant trois ou quatre ans, les prédications et les cours donnés dans les mosquées de plusieurs départements d'Île-de-France. Les présidents de ces associations s'affichent bien volontiers aux côtés du député, du sénateur et du préfet ! Il en ressort pourtant que l'on y enseigne qu'il ne faut pas serrer la main d'une femme, qu'il ne faut pas s'asseoir sur une chaise sur laquelle une femme se serait assise, qu'il ne faut pas choisir ses amis parmi les juifs et les chrétiens, qu'il ne faut faire allégeance qu'à des musulmans, etc. Il s'agit d'extrapolations dérivées des *hadith* et qui sont surtout enseignées dans les cours. On retrouve ces prescriptions dans tous les groupes.

Le groupe du Tabligh, qui a son centre à Saint-Denis, prône une réislamisation un peu folklorique à l'image du prophète. Il organise des sorties de prédication de trois jours, quarante jours, voire trois mois. Ce mouvement se dit apolitique et fait partie du Conseil français du culte musulman (CFCM), mais il prône une logique de la rupture.

Chaque mouvement a son style particulier, mais une dialectique s'instaure entre ces groupes : on s'aperçoit que le Tabligh prépare souvent le terrain au salafisme, notamment pour ceux qui sont en quête d'une « science » plus forte et plus convaincante, qui donnerait plus de place aux textes - les *hadith* - et moins aux personnalités - les *cheikhs*. Quand le Tabligh est présent dans une mosquée, il y a de très fortes chances pour que, quelques mois ou années plus tard, les salafistes aient pris leur place. C'est presque mécanique.

Les Frères musulmans nous réaffirment, après chaque attentat, qu'ils respectent les lois de la République. Eux aussi ont été déstabilisés par la révolution salafiste. Ils sont à l'origine de l'Alliance citoyenne, organisatrice du *happening* du 21 mai à Grenoble. Cette action est sociale - nettoyer les immeubles, faire fonctionner les ascenseurs, etc. -, mais aussi religieuse.

Le collectif contre l'islamophobie va aussi me tomber dessus, comme instrument d'intimidation juridique.

Quant au prédicateur, il est le plus souvent salafiste et extrêmement conservateur.

On observe donc un réseau avec des tâches bien réparties, entre deux types de groupes salafistes : ceux, majoritaires, qui refusent le jeu institutionnel, et ceux qui sont des groupes de pression quasi politiques, avec des élus dans des listes souvent de gauche comme à Aubervilliers et qui assument leur objectif de conquête de l'espace institutionnel et leur stratégie de pouvoir local.

Le lien entre salafisme et wahhabisme, c'est la notion de pureté, d'unicité divine, le *taw?îd*. Si vous votez, si vous adorez un joueur de foot, si vous aimez la littérature de Flaubert ou de Balzac, vous trahissez Dieu. Le principe de l'unicité divine devient un principe de mobilisation permanente.

Nous avons étudié les trajectoires de socialisation d'une petite cinquantaine de femmes emprisonnées, de 20 à 40 ans, prévenues ou condamnées pour djihadisme. La plupart d'entre elles avaient d'abord été salafistes avant de basculer dans le djihadisme. L'une d'entre elles avait arrêté l'école en classe de quatrième, mais nous a expliqué dans un texte de dix pages mêlant l'arabe et le français - un bon français, sans fautes d'orthographe - en quoi le djihad était un devoir conforme aux prescriptions divines. Le salafisme et le djihadisme ont eu la même fonction de resocialisation intellectuelle que l'école.

Des débats houleux agitent le monde universitaire pour savoir si le salafisme favorise le djihadisme ou s'il s'agit d'une communauté tout à fait inoffensive. Dans plus de 90 % des cas, le parcours de ces femmes a prouvé qu'il existe une socialisation salafiste qui s'est ensuite projetée vers le djihadisme.

Dans certains territoires, on assiste à une superposition des espaces religieux, professionnel, résidentiel, voire ludique et de loisirs. La norme - l'autorisé et l'interdit, le pur et l'impur - devient alors dominante et forme une frontière invisible. On ne peut plus alors échapper au contrôle collectif. C'est ce qui se passe dans le quartier du Mirail à Toulouse - il est très difficile d'échapper à ce contrôle et à cette homogénéisation, sauf à déménager - ou dans la ville de Molenbeek en Belgique. Cet écosystème ne permet pas la dissidence.

Ces structures respectent le cadre de la loi - sauf peut-être sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes -, mais créent un écosystème idéologique, au sein duquel une partie de leurs partisans les plus radicaux sont prêts à passer à l'action violente.

J'ai pu, *via* un journaliste américain, avoir accès au contenu du téléphone portable d'Abdelhamid Abaaoud, un des terroristes du 13 novembre. Outre les images lamentables de son pick-up transportant des cadavres de l'armée syrienne libre, on y trouve également la reprise de slogans dénonçant l'islamophobie et le racisme, notamment ceux du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). En effet, les discours dirigés contre la France, réputée islamophobe, légitiment la logique de la rupture.

Comment expliquer le *continuum* et l'hybridation que l'on constate entre les milieux criminels et Daech ? Pourquoi d'anciens trafiquants deviennent-ils membres de l'État islamique ? Depuis longtemps, une partie des idéologues de Daech considère que faire du trafic de drogue, braquer une banque, etc., tant que ces actions ne sont pas tournées contre l'islam, est acceptable, car c'est déjà une forme de lutte contre l'État mécréant qui contribue au djihad. En devenant militant déclaré ou militant hybride, on fait œuvre de rédemption. Des profils comme celui de Mohammed Merah ou de Sabri ESSID sont issus

de ce monde criminel, ne l'ont jamais quitté et ont vécu dans les deux systèmes. On présente souvent, à tort, Mohammed Merah comme un loup solitaire, c'est oublier qu'il est le produit de cette socialisation locale.

À travers des études de cas, ma thèse est de montrer le rôle central de cette socialisation et la volonté d'un certain nombre d'entrepreneurs religieux de parler au nom de l'islam et de contraindre les autres à se ranger à leur définition.

Le récit sur la guerre d'Algérie est particulièrement préoccupant : il révélerait la vérité sur l'État français, raciste et structurellement islamophobe. On observe alors des points de rencontre entre islamistes - fréristes ou salafistes - et intellectuels de gauche anticolonialistes, de Paris VIII par exemple, qui n'ont pas vraiment d'ancrage populaire, mais qui vont dans les quartiers pour prétendre parler en leur nom.

Certains islamistes, proches d'Al-Qaida ou des Frères musulmans, vont chercher dans le discours savant, voire universitaire, les catégories de pensée pour délégitimer l'État : même les mécréants montrent que celui-ci est violent, dénué d'autorité et qu'il ne faut pas le reconnaître. Tel est le constat que je peux dresser.

Mme Nathalie Delattre, présidente. - Vous parlez de la pénétration du système par l'islam politique ; vous affirmez que ce dernier est en train de basculer sur la majorité. Ce phénomène est-il quantifiable ?

M. Bernard Rougier. - Les travaux que nous avons menés sont qualitatifs et non quantitatifs, mais, dans chaque terrain dont ma petite équipe a entamé l'exploration - Argenteuil, Aubervilliers, Sevran ou Tremblay-en-France -, nous avons constaté à peu près les mêmes phénomènes, à des degrés divers : un ancrage frériste très puissant à Tremblay-en-France, fréro-salafiste à Aubervilliers, plus salafiste à Argenteuil, encore plus à Champigny, où l'un de mes étudiants pratique l'observation participante.

Nous nous sommes demandé, entre autres, comment les prédicateurs rédigeaient leurs sermons du vendredi ou leurs leçons. Il s'avère que c'est par répétition. Nous sommes décrits, traduits, décodés en termes religieux à travers des cours suivis au Yémen, en Égypte ou en Arabie saoudite. Parfois, ces hommes utilisent leur cahier d'étudiant, de retour de leur séjour, durant lequel ils ont acquis un excellent niveau d'arabe, mais conservent un mauvais français, ce qui n'est pas important à leurs yeux puisqu'il s'agit de la langue de la mécréance, et nous décrivent en termes religieux réprobateurs, passant d'une langue à l'autre pour inclure ceux qui ne parlent pas arabe. La légitimité de la parole est fondée sur l'origine et passe donc par la maîtrise d'un arabe religieux appris dans la péninsule arabique. Cet effet d'autorité se retrouve partout : tous ceux qui veulent disposer d'une structure de socialisation convaincante adopteront ce vocabulaire et cette vision des choses.

En sociologie, on sait qu'une idée, un habit ou un comportement a d'autant plus de chance d'être accepté qu'il est confirmé par une diversité de sources. Or ici, le cheikh de quartier, le cheikh du bled, les résultats des recherches sur Google et les savants saoudiens disent la même norme, c'est donc bien la norme, c'est cela l'islam.

Nous n'avons pas vu que le 11 septembre avait provoqué des interrogations parmi les jeunes générations sur ce qu'est l'islam. Elles ont trouvé la réponse dans ces différentes sources, et, ainsi que notre ouvrage va l'illustrer, dans la littérature : les librairies islamiques proposent en effet une offre salafisée. Tous les livres sur l'islam y sont des traités de droit, concernant les relations entre les hommes et les femmes, le mariage, le

commerce, l'esclavage, les chiites, etc., qui disent ce qui est permis et ce qui est interdit et précisent le châtement qui attend le pécheur dans l'au-delà. Le religieux devient donc un système de normes. Tout ce qui relève de la spiritualité, du soufisme ou d'une vision intellectuelle, on le trouve à la Fnac, mais pas dans les librairies islamiques.

Mme Jacqueline Eustache-Brinio, rapporteure

J'ai enseigné à Argenteuil. Vous évoquiez le 11 septembre, je sais que cette journée a fait basculer les choses dans les banlieues. Dès le 12, j'ai entendu des propos inimaginables dans mon lycée.

J'ai trois questions. Disposons-nous, selon vous, d'un arsenal juridique suffisant pour lutter contre cet islamisme, qui assigne des individus à résidence et provoque le séparatisme de la République ?

Que pensez-vous du CCIF, qui mène un *djihad* judiciaire contre ceux qui osent parler ? La moindre parole critique s'expose à des procédures judiciaires démentes lancées par cette organisation. J'en ai été victime, comme beaucoup d'autres.

Quel est votre avis sur la porte ouverte que la France ménage à la Ligue islamique mondiale ? Son secrétaire général, qui est un ancien ministre d'Arabie saoudite, a été reçu à Lyon pour inaugurer une mosquée, ainsi qu'au palais Brongniart en septembre, et il était présent ce week-end pour rendre hommage au père Hamel. On reçoit donc cette organisation gangrénée par les Frères musulmans avec beaucoup d'honneurs. La France se rend-elle compte qu'elle se fait piéger ?

M. Bernard Rougier. - S'agissant de l'arsenal juridique, il m'est difficile de vous répondre : c'est à vous de décider s'il est suffisant !

J'ai un exemple en tête : le prédicateur de la mosquée Al-Furqan, à Champigny, dit des choses terribles sur les femmes, mais de manière habile. Il professe ainsi que la femme doit toujours obéir à son mari, y compris à ses besoins pressants, et que, lorsqu'elle agit ainsi, il n'y a pas de violence dans le couple. Au contraire, dans la société mécréante, si les femmes sont victimes de violences, c'est parce que les hommes sont frustrés. Je garde toutes ces prédications, car je m'attends à subir un procès. On devrait donc considérer que cet homme légitime le viol conjugal, milite contre l'égalité des citoyens, etc., mais si l'on ferme la mosquée, ses fidèles se diront victimes de l'islamophobie et continueront à organiser des cours dans les appartements. Nous sommes piégés.

Il y a un autre ordre de réponse envisageable, pour ne pas être répressif, il faudrait rendre possibles d'autres sociabilités afin de ringardiser ces comportements. Le problème, c'est que, à chaque fois qu'on le fait, les prédicateurs vont dans la salle de sport ou dans les espaces où sont les jeunes. Les tablighis, par exemple, offraient des boissons sucrées aux jeunes qui jouaient au foot ; à Mantes-la-Jolie, l'arbitre lui-même donne des cours de théologie après la fin des matchs et les hommes et les femmes sont séparés dans la sandwicherie. Comment constituer un milieu de vie susceptible de casser cette vision de l'islam ? C'est impossible. On ne va pas réindustrialiser pour mettre en œuvre des solidarités ouvrières, recréer le parti communiste, non plus que ressusciter les maisons de la culture. Il faudrait un écosystème avec le ciné-club, le prof dévoué, des étudiants ayant des perspectives, une mobilité plus grande, moins de chômeurs, afin d'empêcher ces prédicateurs de resocialiser les individus sur le long terme par un mélange de cognitif et d'affectif.

La pire des situations se produit quand l'écosystème islamique mord sur le système politique local : à Aubervilliers ou à Tremblay-en-France, voire à Mantes-la-Jolie, par exemple, il faut passer par la mosquée pour trouver un logement social ou un emploi dans l'équipe municipale. C'est terrible ! Le système politique devient alors un instrument de valorisation du réseau religieux. Une partie de la violence retournée contre les maires me semble ainsi venir de promesses faites que l'on ne peut pas tenir : une mouvance qui a apporté au maire les voix nécessaires à son élection fait valoir des demandes impossibles à satisfaire, ce qui provoque de la violence. Le système politique local peut donc parfois devenir une ressource pour ces acteurs religieux. Il faudrait mettre en œuvre des sociabilités alternatives, dessiner des perspectives, trouver des solutions, pour sortir les jeunes de ces milieux, les faire voyager. Pour cela, les préfetures ou le renseignement territorial devraient au moins être en mesure de pratiquer une lecture fine de l'espace en question.

S'agissant du CCIF, j'étais à la manif du 10 novembre. J'ai vu, bien sûr, les étoiles jaunes, mais ce qui m'a le plus choqué, c'est que, durant toute la durée du cortège, l'homme qui tenait le micro répétait : « nous saluons le rôle des justes dans cette manifestation ! » On sait bien qui sont ces « justes ». Il en allait de même des provocations de Marwan Muhammad s'adressant à « ceux qui ne parlent pas encore l'arabe ».

Mme Jacqueline Eustache-Brinio, rapporteure. - Sur le trajet de la manifestation étaient indiqués les lieux où l'on pouvait prier.

M. Bernard Rougier. - Sur la Ligue islamiste mondiale, le personnage que vous évoquez a un discours superficiel d'intégration républicaine, qui est pétri de contradictions. Je l'ai rencontré, il parle aisément d'intégration républicaine, mais lorsqu'on lui demande à partir de quel enseignement de l'islam, on retrouve les mêmes éléments : les *hadiths* et la tradition de Mohammed ibn Abdelwahhab. Ainsi, affirme-t-il, il n'y aura pas de violence. Or cette version de l'islam produit de la violence symbolique, contre le non-musulman et contre le musulman non wahhabite.

Mme Nathalie Goulet. - Vous affirmez que le préfet, le député, le sénateur, *etc.* doivent faire une analyse plus fine de la situation ; je dirais qu'ils doivent en faire une analyse tout court. À Rouen, par exemple, la mairie a prêté un local à l'aimable Othmane Iquioussen, Frère musulman bien connu de nos services. J'ai prévenu la sénatrice du département, qui a prévenu le préfet, qui n'était pas au courant. Il en va de même des collectes pour les *madrasas* mauritaniennes ici ou là.

Comment évaluez-vous les services territoriaux et ceux des préfetures ? Avant une « lecture plus fine », il faut une lecture tout court ! S'agissant de la Ligue islamique mondiale, M. Mohamed Abdelkarim Al-Issa combat les Frères musulmans, tout comme l'Arabie saoudite, ce qui met celle-ci en conflit avec le Qatar. Je ne dis pas que l'un est mieux que l'autre mais il ne faut pas confondre.

M. Hugues Saury. - Les salafistes rejettent tout ce qui éloigne de Dieu. Comment expliquer que des jeunes des cités quittent ainsi le chemin républicain, celui de l'ouverture aux autres, pour aller vers une règle religieuse très stricte, c'est-à-dire un chemin plus aride ?

M. Bernard Rougier. - Je ne suis pas passé par les préfetures, car je m'en méfiais. J'ai parlé aux préfets, et leur ai donné des extraits du livre. Certains m'ont accusé, quasiment, d'avoir produit des faux, ou de m'être appuyé sur des sources malveillantes. Je n'accepte

pas cette mise en cause du travail de terrain qu'ont mené pendant trois ans mes étudiants : jouer au foot, faire de la boxe, aller dans des sandwicheries bas de gamme, rentrer à trois heures du matin... Heureusement que je les ai contournés, car certains préfets ont l'illusion de contrôler quand ils souffrent d'une méconnaissance dramatique, ce qui explique qu'ils se soient sentis remis en cause. Le renseignement territorial, qui est l'outil principal pour comprendre l'évolution du tissu social, fait défaut, il me semble.

Il y a une rupture générationnelle : les parents sont tenus pour non-musulmans, athées, ce qui est faux ; simplement, ils ne sont pas salafistes. Dans les banlieues, tout le monde connaît les annulatifs de l'islam. La socialisation ne se fait plus dans la transmission familiale - pères absents, mères débordées -, mais au sein du groupe de pairs, ou groupe primaire : amis de classe, du quartier, du sport... Les petits terrains de basket, qui n'ont pas été contrôlés par la Fédération, ont été un lieu majeur de diffusion. Tous les lieux où il y a du collectif sont stratégiques, et ont été identifiés comme tels par des islamistes ayant déjà l'expérience acquise dans les pays du sud de la Méditerranée, ce à quoi nous n'avons pas pris garde. L'apprentissage de l'arabe joue aussi, comme langue de la vérité religieuse, avec des manuels souvent saoudiens, qui aboutissent à ce qu'on parle le langage de l'autre pour se dire soi-même.

M. Hugues Saury. - Mais pourquoi ?

M. Bernard Rougier. - Pour se faire des amis : pour appartenir à un groupe, il faut observer sa norme.

Mme Sylvie Goy-Chavent. - La tendance à l'infiltration de l'islam de France par les salafistes est-elle réversible ? Certains cherchent à créer des clivages entre Français : allons-nous vers des clivages géographiques, aussi, avec des secteurs communautaires ?

M. André Reichardt. - Votre approche est qualitative. Pouvez-vous nous donner des éléments quantitatifs ? L'intitulé de notre commission d'enquête, qui n'est pas la première sur ce thème, parle bien du « développement de la radicalisation ». Votre travail approfondi vous conduit à un propos fort. Comment êtes-vous écouté ? Les assises régionales de l'islam se sont tenues hier dans mon département, avec une profusion de discours iréniques. Il est vrai que le dialogue interreligieux est très développé en Alsace. Il y avait hier le ban et l'arrière-ban de chaque religion. Nous n'avons rien entendu de ce que vous nous dites, alors que d'après le préfet le Bas-Rhin est l'un des trois départements les plus atteints par la radicalisation. Pouvez-vous vraiment vous exprimer ? Que pensez-vous des réponses apportées par les autorités au développement de la radicalisation ? Comment faire face à ce phénomène ?

M. Bernard Rougier. - Le législateur, c'est vous...

Mme Sylvie Goy-Chavent. - Mais nous voulons votre avis de chercheur !

M. Bernard Rougier. - Durkheim disait qu'il fallait des associations pour empêcher la tyrannie de l'État, et l'État pour protéger l'individu de la tyrannie des associations. Pour aider ainsi l'individu à s'émanciper contre l'oppression des groupes, il faut des moyens. Or nous ne sommes que deux ou trois à faire ce travail en France. Depuis vingt ans, pour des raisons idéologiques, rien n'a été fait sur le salafisme à Argenteuil.

Mme Jacqueline Eustache-Brinio, rapporteure. - Exact.

M. Bernard Rougier. - Pour ne pas alimenter le Front national, notamment. Résultat : nous sommes sidérés par la violence physique ou verbale, et le Front national est encore plus fort. Ce fut donc un mauvais calcul. Mais l'islamo-gauchisme est très fort, et j'aurai

certainement des procès. J'en ai un, déjà, au Moyen-Orient, avec un frère d'Hafez el-Assad. J'en aurai d'autres en France - et l'Université ne m'aidera pas.

Réversible ? Oui, à condition d'occuper le terrain. Or mes collègues passent à la télévision et publient des livres, ce qui est bien, mais les lecteurs sont déjà convaincus. Ce soir, une conférence se tiendra à Normale Sup sur les versets du Coran, qui déconstruit le salafisme : qui ira porter ce travail à la mosquée Al-Ansar ? Qui dira à ses imams que ce qu'ils disent est faux, et oppressant ? Les musulmans doivent porter une parole républicaine et anti-islamiste dans les quartiers - pas à la télévision ! Si nous avons eu tant de départs vers l'État islamique, c'est que nous avons les quartiers les plus travaillés par le salafisme. On nous dit que notre laïcité est trop dure : elle est dure parce qu'ils la détestent, pas l'inverse ! Avec du courage et des moyens politiques, oui, c'est réversible. Il faut des personnalités charismatiques capables d'entraîner cette jeunesse, pas des éducateurs dont celle-ci se moque, et qui sont trop proches de leur public. Or il n'y en a pas. D'où mon pessimisme.

Mme Sylvie Goy-Chavent. - En effet...

M. Bernard Rougier. - Du quantitatif ? Des enquêtes de l'institut Montaigne montrent qu'une forte proportion de jeunes place les lois de Dieu au-dessus de celles de la République.

M. André Reichardt. - Ce n'est pas nouveau.

M. Bernard Rougier. - Absolument. Il est difficile de mener des études quantitatives. De fait, il apparaît, lors des actions d'observation participante, d'infiltration, en d'autres termes, que les jeunes radicalisés ne s'entretiennent ni avec les chercheurs ni avec les journalistes. Ce qui vient de l'extérieur, de la télévision est filtré systématiquement par les prédicateurs, qui recodent le message en termes religieux. Ainsi, s'installent une logique catastrophique du « eux » et du « nous » et un climat de rupture avec la société, ses médias et ses représentants politiques.

Mme Gisèle Jourda. - Sénatrice du département de l'Aude, je réside à Trèbes. Vous avez évoqué les attentats du 11 septembre à New York, pour lesquels un jeune Narbonnais purge une peine de prison à vie aux États-Unis. À Trèbes, Radouane Lakdim a fait l'objet d'un accompagnement par les dispositifs sociaux. Il appartenait au club de football de la commune, occupait un emploi d'éducateur et présentait tous les signes d'une intégration réussie. Trois jours avant de commettre l'attentat du Super U, il a fait ses adieux en quelque sorte, comme lorsque quelqu'un envisage de se suicider.

Imaginez le désarroi des maires qui essaient d'accompagner, d'agir, de soutenir les jeunes des quartiers. D'aucuns évoquent l'existence de frontières invisibles au sein des villes. Mais Trèbes, avec 6 500 habitants, ne peut être comparée à Carcassonne et à ses 45 000 administrés. Nous nous connaissons presque tous ! Il y a eu, me semble-t-il, une dérive *underground* de certains quartiers. Le prosélytisme s'est développé dans les salles de prière, parfois de simples caves, où les pouvoirs publics ne disposaient d'aucune prise. Comment des profils comme celui de Radouane Lakdim se sont-ils modifiés ?

Par ailleurs, les femmes radicalisées sont souvent évoquées sous le prisme de l'oppression et de l'obéissance. Il semble pourtant que certaines aient davantage d'importance. Quelle est véritablement leur place au sein des réseaux islamistes ?

Mme Dominique Estrosi Sassone. - Comment expliquez-vous le déni des pouvoirs publics français ? Le phénomène de l'islamisme politique existe pourtant dans d'autres pays depuis fort longtemps.

M. Rachel Mazuir. - Vous avez essentiellement évoqué les quartiers de banlieue parisienne, où résident notamment des communautés originaires du bassin méditerranéen. L'islamisme possède également des liens avec la Turquie. Disposez-vous d'éléments sur le sujet ? À Nantua, nous avons déjà connu les listes communautaires - trois élus du conseil municipal en sont issus - et je crains que le phénomène ne perdure. D'autres pays, je pense à la Belgique ou au Canada par exemple, connaissent-ils des situations analogues à celles que vous décrivez dans votre étude ?

M. Bernard Rougier. - L'islamisme représente un problème dans les sociétés du Sud. Les gouvernements autoritaires et les groupes islamistes y ont longtemps partagé un objectif commun : le refus de l'intégration - souvenez-vous de l'affaire Rushdie - des populations immigrées en Europe, afin qu'elles ne deviennent pas un levier de démocratisation dans leurs pays d'origine. Tant que le discours des pays du Sud sur l'islam ne changera pas, il restera très difficile de lutter efficacement, en France, contre l'islamisme.

Par une étudiante, j'ai pu connaître la petite amie de Radouane Lakdim. Il existait indéniablement à Trèbes un milieu favorable à la diffusion de la doctrine islamiste. De fait, quelques années avant l'attentat, des croix avaient été brisées, signe de la présence d'un salafisme agressif s'affirmant par des actions démonstratives. Certains éducateurs appartiennent d'ailleurs à cette mouvance. L'évolution de Radouane Lakdim n'apparaît donc pas si étonnante.

Mes travaux ont également porté sur d'autres quartiers, notamment de Roubaix, de Toulouse ou, en Belgique, de Molenbeek. Je préfère, pour ma part, mener des études qualitatives, qui seules permettent de fournir des explications et de dresser des hypothèses. À cet égard, la destruction des Renseignements généraux a considérablement nui à la connaissance des tissus sur le territoire. La reconstruction est lente et pas encore accomplie.

Le déni des pouvoirs publics n'a rien à envier à celui de l'université. Je m'en suis trouvé physiquement malade ! Après avoir vécu quinze ans au Moyen-Orient et côtoyé l'islamisme en Égypte, en Jordanie et dans les camps palestiniens, j'ai été nommé, en 2015, professeur à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. J'y ai constaté qu'une partie de mes étudiantes portait un djelbab et que garçons et filles se séparaient spontanément en salle de cours. Je me suis senti rattrapé par mon objet d'étude ! La France est influencée par un phénomène régional plus large. Le film *Le ciel attendra* constitue, à ce titre, un véritable scandale ! Après que de jeunes Françaises se sont converties à l'islam sur leur ordinateur, la câlinothérapie est représentée comme l'unique solution pour mettre fin à leur violence. Nous avons perdu du temps et des ressources, faute d'avoir osé nommer le phénomène pour ne pas désespérer les banlieues et par crainte d'alimenter le discours de l'extrême droite. Finalement, ce sont les intellectuels et les fonctionnaires algériens, qui ont connu la décennie noire des années 1990, qui tiennent les propos les plus lucides sur des Français effrayés par le risque de stigmatisation.

Marwan Muhammad, ancien conseiller au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a été formé par les Turcs. Il m'apparaît que le contrôle de la population d'origine arabe de Turquie constitue un objectif du président Erdogan.

Hormis les Kurdes, il contrôle déjà ses concitoyens *via* le ministère des affaires religieuses. À l'université Ibn Haldun, créée par son fils Bilal, l'apprentissage des langues turque et arabe est obligatoire. Deux millions de Syriens vivent en Turquie et ne rentreront probablement jamais dans leur pays mais iront notamment en Allemagne. Erdogan va essayer de les contrôler, afin d'asseoir sa dimension de leader musulman. Émerge ainsi une nouvelle sensibilité frériste, plus moderne que celle de l'UOIF, mêlant nationalisme et islamisme et s'appuyant sur des élites bien formées, à l'instar de Marwan Muhammad. Au cours des dix prochaines années, la Turquie investira les populations d'origine maghrébine, notamment *via* l'université précitée. Erdogan dispose d'un prestige certain dans nos cités, qu'il va tenter de capitaliser.

Mme Nathalie Delattre, présidente. - Dans nos territoires, y compris les plus ruraux, nous connaissons tous des musulmans respectueux de la République et de la laïcité et soucieux de protéger l'islam de l'islamisme. Disposent-ils des moyens de mener ce combat eux-mêmes ? Le soutien des pouvoirs publics leur est-il nécessaire ?

M. Bernard Rougier. - Ils ne peuvent pas le faire seuls et ont besoin de l'aide de l'État. Je pense au cas de Mohammed Chirani, qui travaille désormais pour l'administration pénitentiaire : menacé, il a dû quitter Sevran après avoir insulté en langue arabe les membres de l'État islamique à la suite de l'attentat du 13 novembre 2015. Là où elles habitent, de nombreuses jeunes filles sont l'objet de remarques lorsqu'elles portent une jupe, et déménagent quand elles le peuvent...

C'est une évidence, il y a de la part d'une partie de nos concitoyens musulmans une demande d'État et de République, contre les islamistes. Si nous n'y répondons pas, nous rompons le pacte républicain.

Mme Jacqueline Eustache-Brinio, rapporteure. - Vos propos sont essentiels pour l'avenir et, en même temps, ils posent question. Jusqu'où l'État doit-il intervenir dans un problème religieux ? Convoquée à participer aux assises départementales de l'islam de France, j'ai ainsi refusé d'y assister, car j'estime que là n'est pas ma place. Demander aux préfets de trouver des solutions spécifiques à ces problèmes dans chaque département, cela va à l'encontre de l'unité de la République.

Le rôle de la République n'est pas de s'immiscer dans les religions. Cela fait désormais quinze ans que Nicolas Sarkozy a créé le Conseil français du culte musulman (CFCM), lequel ne fonctionne pas, car les musulmans ne parviennent pas à s'entendre entre eux pour définir leur ligne.

L'islamisme s'est introduit dans les failles de notre démocratie, ce qui est un constat amer, douloureux et inquiétant. Et alors que la laïcité est la bête noire de ses tenants, on entend certains parler de laïcité « ouverte ». Non ! Il faut parler de laïcité tout court. Ces faiblesses et ces accommodements nous ont conduits à la situation d'aujourd'hui.

Dans les quartiers, il faut recruter non pas des personnes qui en sont originaires, comme on a cru bon de le faire pour acheter la paix sociale et ce qui a favorisé l'enfermement dans ces territoires - nous le payons très cher ! -, mais des gens de l'extérieur. Et il faut donner une soupape, une respiration, aux habitants de ces quartiers en leur permettant d'aller voir ailleurs.

Enfin, si la légalisation du cannabis advient un jour, les islamistes seront très contents, car la police n'aura plus aucune raison de se rendre dans les quartiers.

Notre tolérance, qui fait notre force, nous a également aveuglés face à l'islamisme. Nous devons cependant lutter, même si c'est compliqué, car aucun quartier ne doit sortir de la République.

M. Rachel Mazuir. - Avez-vous lu le livre intitulé *Ma vie à contre Coran* de Djemila Benhabib, qui est un best-seller outre-Atlantique ?

M. Bernard Rougier. - Non, et pourtant j'ai lu beaucoup de livres sur le Coran...

Il faut en effet, madame la rapporteure, lutter contre les logiques d'enfermement. Notre État-nation fait correspondre le territoire, la culture, le marché et la structure politique mais s'inscrit dans une logique de mondialisation qui favorise la circulation de la ressource religieuse. Dans ce contexte, l'État a des difficultés à contrôler son espace. Nous sommes sortis du système westphalien et la France le ressent d'autant plus douloureusement qu'elle a représenté le modèle le plus abouti d'État-nation.

Pour lutter contre l'islamisme, nous devons nous appuyer sur les deux versants de la démocratie moderne, l'un étant libéral - le droit, la liberté - et l'autre républicain. Une partie des islamistes, notamment les Frères musulmans, s'appuient exclusivement sur le versant libéral pour faire passer un agenda communautaire, tout en critiquant ce qui relève de l'histoire nationale, de la Révolution française, des sociabilités républicaines.

Oublier le versant républicain, comme le font les partisans de la laïcité dite « ouverte », c'est donner des gages aux islamistes.

Mme Jacqueline Eustache-Brinio, rapporteure. - Exactement !

Mme Nathalie Delattre, présidente. - Merci beaucoup, monsieur le professeur.

Mes chers collègues, nous nous retrouverons le 7 janvier prochain pour la suite de nos travaux.

La réunion est close à 15 h 50.